

VADEMECUM CCF CAP LETTRES-HGEMC ACADEMIE DE GUYANE

ÉPREUVES DE FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE EN CAP
Contrôle en cours de formation (CCF)
(A partir de la session de juin 2021 pour les terminales CAP 2020-2021)

CCF uniquement en année terminale. Coefficient 3.

I- Contenu de l'annexe I de l'arrêté du 30 août 2019 (pages 1 à 4)

1. Objectifs : compétences attendues pour l'évaluation :

A-Français

- communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer ;
- reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu ;
- évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer ;
- lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques ;
- rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier.

B-1-Histoire-Géographie

- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser ;
- s'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie ;
- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.

B-2-Enseignement Moral et Civique

- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ;
- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.

2-Critères d'évaluation

A-Français

• Compétences écrites	• Compétences orales
<ul style="list-style-type: none">-compréhension du texte ou du corpus de textes ;-prise en compte des contraintes d'écriture fournies par le texte ou le corpus d'appui ainsi que par les consignes d'écriture ;-retour critique sur son propre texte à l'aide des outils et documents fournis ;-amélioration de son écrit par la réécriture et la prise en compte des normes orthographiques, grammaticales et typographiques.	<ul style="list-style-type: none">-maîtrise de l'expression orale ;-durée et la clarté de l'exposé initial ;-compréhension des questions et la pertinence des réponses ;-qualité de l'évocation de la réalisation ou de l'expérience professionnelle choisie et de la réflexion sur le métier.

B-Histoire-géographie-enseignement moral et civique

• Le candidat :
<ul style="list-style-type: none">-mobilise des connaissances, périodise/localise convenablement et replace le document, les événements, les acteurs dans leur contexte ;-donne le sens global du document ;-fait preuve d'esprit critique face au document ;-utilise le vocabulaire de l'histoire, de la géographie et de l'enseignement moral et civique ;-développe un discours oral construit, argumenté et personnel ;-s'exprime de manière claire, correcte et raisonnée de la langue française ;-écoute et participe activement à l'échange avec le jury (réactivité).

3-Modalités d'évaluation du contrôle en cours de formation (CCF)

- ✓ L'épreuve de français et d'histoire-géographie-enseignement moral et civique est constituée de **3 situations d'évaluation évaluées à part égale** :
 - en français, une évaluation de l'écrit et une évaluation de l'oral ;
 - en histoire-géographie-enseignement moral et civique, une évaluation à l'oral.
- ✓ **L'évaluation** a lieu au cours de la **dernière année de formation** conduisant à la délivrance du diplôme.
- ✓ **L'ordre d'organisation** des situations d'évaluation est laissé à l'appréciation et à **l'initiative des équipes pédagogiques**.

A- Français (40 points)

Situation d'évaluation des compétences écrites (20 points)	Situation d'évaluation des compétences orales (20 points)
<p>Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes de 40 minutes.</p> <p>Cette situation d'évaluation s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.</p>	<p>Cette situation d'évaluation prend appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ sur les activités liées à la perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier » ✓ ou la formation en milieu professionnel. <p>Elle renvoie à la compétence « rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier ».</p>
Déroulement de l'épreuve (3X40 minutes)	Déroulement de l'épreuve (10 minutes maximum)
<p>1-<u>Dans la première étape</u>, le candidat rédige, à partir d'un texte ou d'un court corpus, une production qui fait intervenir un changement de point de vue, qui donne une suite au texte ou en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, mise en récit d'une image...).</p> <p>2-<u>La deuxième étape</u> passe par une phase de relecture et d'évaluation du texte qui peut être collective. Puis, le candidat reprend individuellement sa production initiale à partir de nouvelles consignes ou d'une grille de correction ou d'outils déclencheurs de l'écriture (nouveau support textuel, image, didacticiel d'écriture...).</p> <p>3-<u>Dans la troisième étape</u>, le candidat parachève sa production. Cette réécriture prend appui sur l'une ou plusieurs des quatre opérations suivantes : la suppression, l'augmentation, la transformation, le déplacement.</p> <p>L'usage du numérique est particulièrement facilitateur pour entrer dans l'écrit, pour faire du premier jet un document martyr facilement manipulable et pour améliorer, en phase finale, la typographie et l'orthographe du texte stabilisé.</p>	<p>1-Le candidat présente un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel il présente une réalisation, une expérience professionnelle ou une recherche en lien avec le métier.</p> <p>Il peut, pour ce faire, s'appuyer sur tout support visuel, à sa convenance, support sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende.</p> <p>2-L'entretien, qui n'excèdera pas 7 minutes, permet de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion.</p> <p>Lors de l'entretien, selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique peut être questionnée.</p>
<p>L'évaluation sur 20 points porte sur le processus et non pas seulement sur le texte achevé.</p> <p>Répartition des points dans la grille nationale :</p> <p>1^{er} jet : 4pts ;</p> <p>2^e jet : 6pts ;</p> <p>3^e jet : 4 pts</p> <p>+6 pts compréhension texte ou corpus durant le processus.</p>	<p>L'ensemble de la prestation orale est évalué sur 40 points (note ramenée sur 20) :</p> <p>-Communiquer à l'oral : / 20 pts</p> <p>- Exposer une réalisation, présenter l'expérience professionnelle ou la recherche en lien avec le métier : / 20 pts</p>
<p>Annexe IB Grille nationale d'évaluation au CAP partie français en CCF-BO N° 26 DU 25 JUIN 2020-</p>	

B-Histoire-géographie-enseignement moral et civique (20 points)

Une situation d'évaluation à l'oral de 15 minutes maximum ; elle combine l'évaluation des enseignements d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique.	
Histoire-géographie (12 points) Analyse d'un document	Enseignement moral et civique (8 points) Argumentation sur un document
<p>Le candidat choisit parmi deux ou trois documents qui ont été préparés individuellement ou en groupe un de ces documents.</p> <p>Il le présente à l'oral et justifie son choix au regard de la thématique d'histoire ou de géographie retenue.</p> <p>Il donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Le candidat montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux.</p> <p>Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire.</p>	<p>Le candidat choisit parmi deux documents qui ont été préparés individuellement ou en groupe un de ces documents qu'il présente à l'oral.</p> <p>Le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté et les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.</p> <p>Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat et l'amène à préciser son propos si nécessaire.</p>
Cette partie est évaluée sur 12 points.	Cette partie est évaluée sur 8 points.
Annexe IB – Grille nationale d'évaluation au CAP partie HGEMC en CCF -BO N° 26 DU 25 JUIN 2020	

	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	MINISTÈRE DE LA CULTURE	MINISTÈRE DES SPORTS
---	---	--	----------------------------	-------------------------

IGÉSR INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

II-Note relative aux épreuves d'histoire-géographie du CAP

La présente note a pour objet de préciser les épreuves d'histoire-géographie-EMC parues au *Bulletin officiel* n° 35 du 26-9-2019.

NB- Ci-après les extraits concernant les épreuves en CCF sont présentés dans leur intégralité. Les éléments concernant les épreuves ponctuelles ne figurent pas sur ces pages.

Épreuve de contrôle en cours de formation (CCF)

1. Rappel du texte définissant l'épreuve de CCF :

Supports d'évaluation : un document en histoire ou en géographie et un document en EMC.

Déroulement épreuve

L'épreuve de CCF comporte une situation d'évaluation à l'oral qui se déroule dans la dernière année du cycle de formation. Cette situation d'évaluation combine l'évaluation des enseignements d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique.

Durée de l'évaluation : 15 minutes au maximum.

L'évaluation se présente en deux parties :

- L'analyse d'un document d'histoire ou de géographie (12 points)

Le candidat choisit parmi deux ou trois documents qui ont été préparés individuellement ou en groupe un de ces documents. Il le présente à l'oral et justifie son choix au regard de la thématique d'histoire ou de géographie retenue. Il donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Le candidat montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux. Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire.

- En enseignement moral et civique (8 points)

Le candidat choisit parmi deux documents qui ont été préparés individuellement ou en groupe un de ces documents qu'il présente à l'oral. Le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté et les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire. Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat et l'amène à préciser son propos si nécessaire. La situation d'évaluation est notée sur 20 points.

2-Précision sur le déroulement de l'épreuve :

La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes maximum (c'est-à-dire les deux parties cumulées).

L'évaluation dans les apprentissages :

L'épreuve se compose de deux parties : une partie en histoire-géographie et une partie en EMC.

L'évaluation en histoire-géographie et en EMC peut se dérouler le même jour ou à des moments différents.

Cette évaluation **peut se dérouler sur un temps spécifique ou dans le cadre du cours**. Dans ce cas, l'épreuve peut par exemple **permettre de faire du lien entre l'objet de la séance et ce qui a été précédemment travaillé en classe, cela peut permettre aussi de conclure une séquence ou de faire un rappel d'un point important du programme**.

Dans tous les cas, **les liens entre histoire-géographie et EMC et entre Lettres-Histoire-Géographie et EMC seront valorisés**.

Les documents supports de l'évaluation :

- Tous les documents sur lesquels le candidat est interrogé ont fait l'objet d'un **travail préalable individuel ou collectif en classe dans le cadre d'une séquence d'enseignement**. Les documents sont connus du candidat.

La longueur des documents est adaptée aux capacités des candidats : les documents sont de nature variée (textes, documents iconographiques). Le document peut être un court extrait vidéo, ou audio.

En EMC, **les deux documents doivent ouvrir un débat, une délibération ou une question vive. Ils peuvent être aussi en lien avec un temps vécu ou ouvrir la réflexion vers d'autres enseignements. Ils peuvent aussi mobiliser les notions étudiées l'année précédente.**

- Au cours des séquences d'enseignement, **l'enseignant/formateur signale les documents (en histoire, en géographie) ou en EMC, qui peuvent être retenus pour l'évaluation**. Il détermine par ailleurs pour chaque candidat **le moment où celui-ci est prêt à être évalué**.

- Le candidat sélectionne parmi les documents proposés par l'enseignant/formateur un document d'histoire ou un document de géographie lorsque l'évaluation porte sur ces disciplines et un document d'EMC lorsque l'évaluation porte sur l'EMC. Il se prépare ensuite à passer l'épreuve.

L'évaluation :

- Un jour donné, déterminé avec l'enseignant/formateur, le candidat présente le document et justifie son choix. Le candidat ne dispose pas de temps de préparation en classe.
- Le candidat est évalué selon la grille des compétences établie pour le CCF.

Chronologie du CCF :

- 1) Travail sur documents au cours des séquences d'enseignement.
- 2) L'enseignant/formateur signale au cours de la séquence les documents qui peuvent être retenus pour l'évaluation.
- 3) L'enseignant/formateur détermine pour chaque candidat le moment où celui-ci est prêt à être évalué et informe celui-ci de la date de passation. Pour chacune des situations d'évaluation, l'information orale concernant la date de l'évaluation, est confirmée par un document écrit. Cette confirmation écrite vaut convocation.
- 4) Le candidat sélectionne parmi les documents proposés par l'enseignant un document d'histoire ou un document de géographie lorsque l'évaluation porte sur ces disciplines et un document d'EMC lorsque l'évaluation porte sur l'EMC.
- 5) Le candidat se prépare (seul ou avec l'aide de l'enseignant) à passer l'épreuve (préparation orale possible en accompagnement personnalisé).
- 6) Le jour fixé le candidat présente le document et justifie son choix. Le candidat ne dispose pas de temps de préparation en classe.
- 7) Le candidat est évalué selon la grille des compétences établie pour le CCF.

3. Les normes de présentation des documents en histoire, en géographie et EMC pour toutes les épreuves (CCF et ponctuel)

Les documents seront référencés conformément aux normes en vigueur¹.

Un document comporte :

a- un titre.

b- des références précises.

Ouvrage :

AUTEUR. Titre de l'ouvrage, éditeur, date, page numérotée.

Périodique :

AUTEUR. Titre de l'article. Titre du périodique, année de publication, volume, numéro. [si en ligne, préciser la date de consultation].

Site internet :

AUTEUR. Titre [en ligne]. Nom de l'éditeur, date de publication, date de mise à jour [date de consultation].

c- un cadre qui délimite le document.

Le professeur veillera à la **bonne qualité des reproductions notamment des documents iconographiques et cartographiques et au soin de leur présentation.**

¹ Le professeur pourra trouver toutes les règles à l'adresse suivante : Site internet Savoirs CDI, « Citer ses sources et présenter une bibliographie, [août 2005, MAJ mars 2016] d'après la norme Z44-005 d'août 2010 » [consultation janvier 2020]. <https://www.reseau-canope.fr/savoircdi/centre-de-ressources/fonds-documentaire-acquisition-traitement/le-traitement-documentaire/citer-ses-sources-et-presente-une-bibliographie-lycee.html>

4.L'oral :

L'épreuve de CCF est une épreuve orale en temps limité. L'examinateur évalue la qualité de l'expression orale, la posture de communication, la capacité à argumenter.

Savoir s'exprimer dans un français correct est essentiel pour les études, pour la vie personnelle et professionnelle. **S'exprimer à l'oral est donc nécessaire et doit faire l'objet d'entraînements réguliers : le professeur doit profiter de toutes les occasions qui lui sont offertes pour développer la capacité à s'exprimer à l'oral.** L'outil numérique peut permettre aux élèves de s'enregistrer pour ensuite se réécouter et ainsi s'améliorer (diction, expression orale, vocabulaire).

Lors de l'épreuve orale, le candidat doit être mis en confiance et accueilli avec bienveillance lors de l'épreuve ponctuelle notamment. L'examinateur écoute avec attention sans marquer aucune réaction. Il garde en toute circonstance son sang-froid et s'abstient de toute observation sur la préparation du candidat ou sur sa prestation.

L'échange avec l'élève a pour objet de faire préciser un point, de faire amender une réponse voire de la faire modifier. Il n'a pas de durée prédéterminée. Il permet de mesurer ce que l'élève a acquis et compris des thèmes étudiés.

La mention d'un « discours oral construit, argumenté et personnel » renvoie au fait qu'il ne s'agit pas d'une récitation d'un texte appris par cœur. L'élève montre qu'il réfléchit pour répondre aux questions, qu'il s'interroge. C'est la dimension personnelle de l'analyse conduite par le candidat.

5- Récapitulatif

	CCF
Durée de l'épreuve	15 minutes maximum En situation de classe, quand l'élève est prêt La dernière année du cycle de formation.
Composantes	Deux parties (HG et EMC)
Supports	Documents étudiés en classe dont deux sont sélectionnés par l'élève.
Nature	- Analyse d'un document d'histoire ou de géographie (12 points) - Analyse d'un document d'EMC (8 points)
Préparation	Parmi les documents étudiés en classe, le candidat en retient trois en histoire/géographie et deux en EMC, il les soumet au préalable à l'enseignant qui valide cette sélection. Le jour de l'évaluation l'élève en choisit un pour l'histoire/géographie et un pour l'EMC. C'est sur ces documents que porte ensuite l'épreuve. Le candidat est en mesure de justifier son choix.
Capacités évaluées	Voir grille d'évaluation correspondante

Le groupe « histoire-géographie » de l'inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche.

Épreuves de français en CCF

pour les classes préparant au Certificat d'Aptitude Professionnelle

La présente note de cadrage a pour objet de préciser les modalités de passation des épreuves de français du certificat d'aptitude professionnelle, conformément aux textes officiels de référence :

- le programme de français pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle défini par arrêté du 03-04-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 ;
- les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général décrites par arrêté du 30-08-2019 publiées au bulletin officiel n°35 du 26 septembre 2019 ;
- les grilles nationales d'évaluation présentées dans la note de service du 19 mai 2020 et parues au bulletin officiel n° 26 du 25 juin 2020.

1. Épreuve écrite en CCF

L'évaluation se déroule au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme, selon les principes du contrôle en cours de formation. Elle a lieu **dans la salle de classe, au sein d'une séquence d'enseignement du programme de CAP, lorsque le professeur juge acquises les compétences attendues**. Ainsi, le candidat peut, durant son parcours scolaire en CAP, s'entraîner aux modalités de l'épreuve. L'évaluation est réalisée en trois étapes de 40 minutes, **la première étant précédée d'un temps de lecture d'environ 10 minutes qui n'est pas comptabilisé dans celui de l'épreuve.**

L'évaluation, sur 20 points, porte sur le processus et non pas seulement sur le texte achevé. Elle accorde 6 points à la compréhension. La note sur 20 obtenue représente un tiers de la note finale de l'épreuve de français, histoire-géographie-enseignement moral et civique, coefficient 3.

L'objectif d'une production écrite aboutie prend en considération, tout au long du processus, la compréhension du texte ou du corpus servant de support à la tâche écrite, la pertinence de l'écrit passant par la justesse des liens qu'il entretient avec ses sources.

- Dans la première étape, le candidat rédige, à partir d'un texte ou d'un court corpus, une production qui fait intervenir un changement de point de vue, donne une suite au texte ou en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, mise en récit d'une image, etc.).

Le candidat commence ainsi son épreuve par un temps de lecture et d'appropriation d'un texte ou d'un groupement en lien avec la séquence dans laquelle s'inscrit l'épreuve. Ce ou ces textes doivent offrir suffisamment de résistance pour proposer une consigne d'écriture qui réponde aux exigences de l'épreuve. Les outils numériques peuvent être convoqués dès cette première étape : traitement de texte, transcripteur vocal ou logiciel de prédiction des mots pour les candidats les plus fragiles comme les allophones...

-La deuxième étape passe par une phase de relecture et d'évaluation du texte qui peut être collective. Puis le candidat reprend individuellement sa production initiale à partir de nouvelles consignes ou d'une grille de correction ou d'outils favorisant l'écriture (nouveau support textuel, image, didacticiel d'écriture, etc.).

Au cours de cette deuxième étape, le candidat est invité à faire un retour critique sur son écrit, à réfléchir, individuellement ou collectivement, à ce qu'il a écrit et à la manière dont il l'a écrit. Aussi, parmi toutes les modalités de relecture et les stratégies d'amélioration de la production initiale, l'enseignant/formateur fait ses choix pour sa classe ou en fonction du profil de chaque candidat. L'évaluation collective peut être l'occasion de revenir sur une difficulté récurrente dans les copies (point de langue, caractéristique du genre attendu, focus sur un passage du

texte déclencheur...) **mais elle ne peut alors consister en une explication de texte ou une analyse professorale du corpus puisque la compréhension est un élément évalué au fil du processus.**

Le candidat se livre alors à une première réécriture dont l'objectif est de préciser et/ou d'enrichir la production initiale et, le cas échéant, de corriger les interprétations erronées du texte déclencheur. **Il est à noter que les consignes de réécriture sont déterminantes dans cette deuxième étape.** Ce sont elles qui favorisent le processus de réécriture, tant pour rectifier que pour éclairer les éléments prometteurs sur lesquels le candidat pourrait s'appuyer. Les seules consignes de correction lexicale et grammaticale ne sauraient amener un vrai retour sur cet écrit. **Les trois étapes s'inscrivent dans une séquence durant laquelle des textes sont lus, des notions sont abordées : il est important que les consignes de réécriture y fassent référence.**

- Dans la troisième étape, le candidat parachève sa production. Cette réécriture prend appui sur une ou plusieurs des quatre opérations suivantes : la suppression, l'augmentation, la transformation, le déplacement.

Cette dernière étape est indispensable pour atteindre le terme du processus de réécriture. Elle vise donc, au-delà de la nécessaire correction orthographique ou grammaticale, **à produire un énoncé achevé et porteur de sens.** La pensée se construit aussi en écrivant, il est donc essentiel, dans cette ultime phase, **de corriger l'organisation générale du texte par l'une ou plusieurs des quatre opérations qui seront facilitées par l'utilisation de l'outil numérique.**

La grille nationale d'évaluation prend en compte la « *compréhension du texte ou du corpus de textes* » par le candidat. Elle précise, par ailleurs, que cette compréhension est « *évaluée tout au long du processus de réécriture* » : elle est centrale, notamment dans les deux premières étapes. **Le professeur doit donc évaluer comment le candidat parvient, à travers son travail d'écriture, de réécriture, de relecture et de retour réflexif, à mieux comprendre le ou les textes qui lui sont proposés.** Dans cette perspective, ce ou ces textes restent présents tout au long de l'exercice. Si la compréhension de plus en plus fine favorise ce travail d'écriture, **les stratégies qu'adopte le professeur pour conduire à ce va et vient entre textes d'auteur et texte du candidat sont essentielles.** De cette façon, il peut apprécier à sa juste valeur les efforts du candidat tant en lecture qu'en écriture.

1. Épreuve orale en CCF

La situation d'évaluation prend appui sur les activités liées à la perspective d'étude « *Dire, écrire, lire le métier* » ou sur la formation en milieu professionnel. Elle renvoie à la compétence « *rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier* ».

Par sa définition même, cette épreuve **peut donc tout naturellement se dérouler dans le cadre de la co-intervention, en présence ou non du professeur d'enseignement professionnel, lequel n'intervient cependant pas dans l'évaluation.** Si ce dernier peut participer à l'entretien, l'évaluation ne peut porter que sur la pratique raisonnée de l'oral qui relève de l'entière responsabilité de l'examineur, c'est-à-dire le professeur de Lettres.

L'oral prend une part importante dans l'évaluation du diplôme du CAP toutes disciplines confondues. **Il est donc essentiel que cet enseignement s'inscrive véritablement dans les pratiques de classe et notamment dans le cadre de la co-intervention** où se mesure l'écart entre la simple communication sociale, généralement spontanée, et la pratique d'un oral codifié, réfléchi qui s'appuie sciemment sur tous les possibles de la parole.

Cette épreuve notée sur 20 représente un tiers de la note finale de l'épreuve de français, histoire-géographie-enseignement moral et civique, coefficient 3.

Annexe IB– Grille nationale d'évaluation de l'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique au CAP-**partie histoire-géographie et enseignement moral et civique**

Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique au CAP

Partie histoire-géographie et enseignement moral et civique - Contrôle en cours de formation (CCF)

Session : Académie :	HISTOIRE GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE Modalités de l'épreuve (BOEN n° 35 du 26-9-2019)	Spécialité : Établissement de formation :
Nom et prénom du candidat :		

Date de passation :

Nom et prénom de l'évaluateur :

Thème du programme (Histoire ou Géographie)	
Référence du document	
Thème du programme : (Enseignement Moral et Civique)	
Référence du document	

Compétences attendues pour l'évaluation	Critères d'évaluation (surligner si validation)	Évaluation globale
<p>- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG)</p> <p>- s'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)</p> <p>- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)</p> <p>- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)</p> <p>- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)</p>	<p>- le candidat mobilise des connaissances, périodise/localise convenablement et replace le document, les événements, les acteurs dans leur contexte ;</p> <p>- le candidat donne le sens global du document ;</p> <p>- le candidat fait preuve d'esprit critique face au document ;</p> <p>- le candidat utilise le vocabulaire de l'histoire, de la géographie et de l'enseignement moral et civique ;</p> <p>- le candidat développe un discours oral construit, argumenté et personnel ;</p> <p>- le candidat s'exprime de manière claire, correcte et raisonnée de la langue française ;</p> <p>- le candidat écoute et participe activement à l'échange avec le jury (réactivité).</p>	<p>Histoire ou Géographie : /12 points</p> <p>Enseignement Moral et Civique : /8 points</p> <p style="text-align: center;">Appréciation de l'évaluateur :</p> <p style="text-align: right;">Note : /20</p> <p style="text-align: right;"><u>Signature de l'évaluateur</u></p>

**Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique au CAP Partie français -
Contrôle en cours de formation (CCF)**

*FICHE D'ÉVALUATION À JOINDRE AUX PRODUCTIONS ET
À CONSERVER DANS L'ÉTABLISSEMENT*

Session :		Évaluation orale		Établissement :	
Date :				Spécialité :	
Nom et prénom du candidat :					
Réalisation, expérience professionnelle ou recherche en lien avec le métier présenté :					
Compétences évaluées :					
<ul style="list-style-type: none"> - communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer ; - lire, comprendre et présenter des textes documentaires ; - rendre compte, à l'oral, d'une expérience en lien avec le métier. 					
Notation	Critères d'évaluation	Maitrise Insuffisante 0 - 1 point	Maitrise fragile 1,5 - 2,5 points	Maitrise satisfaisante 3 - 4 points	Très bonne maitrise 4,5 - 5 points
Communiquer à l'oral / 20 pts	Réaliser une présentation orale continue (environ 3 minutes).				
	Utiliser un lexique varié et/ou des expressions spécialisées relatives au métier préparé.				
	Participer à des échanges oraux (écouter et prendre en compte les questions et remarques de son interlocuteur).				
	Respecter les codes d'un entretien à l'oral.				
Exposer une réalisation, présenter l'expérience professionnelle ou la recherche en lien avec le métier / 20 pts	Présenter la réalisation, l'expérience professionnelle ou la recherche.				
	Savoir en rendre compte en mobilisant des connaissances.				
	Exprimer une opinion argumentée.				
	Rendre compte de l'engagement ou des initiatives personnelles lors des activités menées en lien avec le métier.				
<u>Nom et signature de l'évaluateur :</u>		<u>Bilan de l'évaluateur :</u>			

Note : (40 / 2)

/ 20 pts